

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS :
 Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE.
 Un an 46 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.



RECLAMES :
 25 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 11 Mars 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 9 mars.....	69 40	98 75
Du 10.....	69 45	98 50
Du 11.....	69 50	98 80

BULLETIN.

Les articles 4, 5 et 6 du projet de loi sur la presse ont été rapidement votés; tous les amendements ont été repoussés, entre autres celui de M. Haentjens, demandant que le compte-rendu analytique des séances du Sénat et du Corps législatif, fût envoyé gratuitement aux journaux des départements et des colonies.

La question la plus importante était celle soulevée par l'article 11, ainsi conçu :

« Toute publication dans un écrit périodique relative à un fait de la vie privée, constitue une contravention punie d'une amende de 500 fr. La poursuite ne pourra être exercée que sur la plainte de la partie intéressée. »

Cet article a été adopté à une majorité de 135 voix contre 105. Le premier paragraphe de la loi est considérablement atténué par le second, qui dit, que les poursuites ne pourront être exercées que sur la plainte de la partie intéressée.

Ce que la loi a voulu, c'est protéger la vie privée contre des indiscrétions devenues intolérables. L'ancienne législation ne suffisait pas à les réprimer. Il y avait certainement abus. La nouvelle les punit énergiquement.

Les nouvelles d'Amérique, continuent à être émouvantes. La résolution de mettre le Président en accusation a été adoptée, dans la chambre des représentants, par 126 votants, tous républicains, contre 47, dont un seul républicain. M. Johnson est appelé à comparaître le 13 mars courant, devant le tribunal du Sénat.

On connaît le différend : M. Stanton, ministre de la guerre, a été destitué par le Président sans

le consentement du Sénat, et remplacé par M. Lorenzo Thomas. Le Sénat déclare cet acte illégal. Le Président l'explique en disant que la loi lui permet de révoquer les membres du cabinet nommés sous une autre présidence.

Quelle que soit la sentence que rendra la Cour suprême, il semble difficile d'éviter des complications graves.

M. Gray, gouverneur de la Pensylvanie, télégraphie au sénateur Cameron, que les troupes de la Pensylvanie, sont prêtes à soutenir le Congrès. Plusieurs détachements, appartenant à ce qu'on a nommé la grande armée de la République, sont dans les mêmes dispositions.

D'un autre côté, la milice du Maryland, offre ses services à M. Johnson et la législature de New-Jersey arbore le drapeau du Président. Ainsi se prépare une lutte dont il est difficile de prévoir les conséquences et que les amis intelligents de l'Union américaine ne voient pas s'ouvrir sans de grandes inquiétudes. Rappelons que la dette publique des Etats-Unis, s'élève à 2,648 millions de dollars.

A la chambre des communes d'Angleterre, lord Stanley a déclaré s'opposer à toute concession envers les Etats-Unis dans l'affaire de l'Alabama. Il est à remarquer qu'à mesure que la situation devient plus critique à Washington, le langage devient plus impérieux à Londres.

Cependant lord Stanley, a ajouté qu'il ne saurait croire que l'Amérique voulût engager un conflit de nature à amener une guerre longue, coûteuse, pour arriver par force à une solution qu'elle pourrait probablement obtenir sans guerre. Il croit à un arrangement amiable, et rappelle la réception amicale, récemment faite à Washington, au nouveau ministre anglais.

La Correspondance italienne dit, que les autorités militaires et les autorités pontificales, ont conclu hier, dans un village de la frontière de l'Ombrie, un accord réciproque ayant pour objet de remettre immédiatement en vigueur les anciennes conventions pour la poursuite du brigandage sur les deux territoires. Comme par le passé, les deux gouvernements se sont tenus en dehors des négociations.

M. Cambray-Digny, a annoncé à la Chambre des députés d'Italie, que les économies à intro-

duire dans les services publics réduiraient le déficit de 198 à 36 millions.

Au sujet de l'imputation dirigée contre Garibaldi, d'avoir rempli les fonctions d'agent secret du gouvernement des Etats-Unis, un journal donne l'explication suivante :

« Pendant la guerre entre le Nord et le Sud, Lincoln offrit à Garibaldi un commandement dans l'armée fédérale. Garibaldi ne put accepter cette offre; mais il offrit au président des Etats-Unis de lui envoyer quelques-uns de ses officiers pour prendre part à la lutte. Lincoln accepta et fit payer par les fonds secrets 6,000 francs, prix du passage de ces officiers de Gènes à New-York. »

D'après les nouvelles d'Abyssinie, le corps expéditionnaire ne paraît point avoir fait un pas au-delà d'Attegerat. De son côté, Théodoros marche avec une grande lenteur par suite des bagages qu'il traîne avec lui, Anglais et Abyssiniens semblent comme frappés d'immobilité; ils s'attendent peut être réciproquement.

Le Journal de Posen, annonce qu'à Varsovie on s'attend à la publication d'un ukase, par lequel le royaume de Pologne serait supprimé et les provinces qui le composent annexées à l'empire russe. L'Empereur conserverait le titre de roi de Pologne comme il conserve ceux de Kazan d'Astrakan, etc., qui lui ont été transmis par ses ancêtres.

D'après certaines lettres de Hongrie, le parti de Kossuth regagnerait du terrain. Le général Klapka, vient de publier un écrit dans lequel il reconnaît qu'aujourd'hui on ne saurait porter un toast à François Deak, sans s'exposer à des murmures et à des démonstrations reprobatives, alors qu'il y a un an, encore le célèbre patriote était l'objet de l'idolâtrie universelle.

Une cérémonie significative a eu lieu ces jours-ci, à Francfort, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Le Sénat et le Conseil des bourgeois, se sont dissous. Avec ces deux corps disparaissent les derniers vestiges de l'indépendance de l'ancienne ville libre.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Paris, 10 mars.

Le projet de loi sur la presse a été voté hier par 240 voix contre une, celle de M. Berryer.

— Pardon, je le sais. Pourriez-vous, par hasard, me la faire découvrir, M. le comte ?

— Capitaine, c'est Hélène.

— Hélène ! s'écria Puke. Dieu tout-puissant !

Et, oubliant ses douleurs, il sauta à bas du lit.

« Hélène ! reprit-il; c'est impossible. Les événements peuvent-ils engendrer une telle haine entre des êtres créés par la Providence pour s'aimer ? Faites-la entrer. »

Hélène et Edith entrèrent en même temps. Quelle différence entre elles ! Hélène ressemblait dans son cœur ses cuisants remords, tandis qu'Edith s'abandonnait tout entière à la joie et à l'enivrement.

« Je viens, murmura Edith tenant Hélène par la main, je viens avec ta... »

— Avec votre mauvais génie, capitaine, interrompit Hélène; moi, au contraire, je vous amène votre bon génie. »

Ces paroles étaient si vraies que Puke fut désarmé.

« Les voix du seigneur sont impénétrables, dit-il; que la paix soit dans le ciel et sur la terre. »

— Depuis ma plus tendre enfance, dit Hélène, je porte au cou la moitié d'une médaille, et l'autre est portée par mon frère, m'a-t-on dit.

— J'en porte une, en effet, dit Puke; voyez. »

Les deux parties furent rapprochées et s'adaptèrent parfaitement.

« Il y a encore une preuve plus convaincante, dirent presque en même temps Horen et Caling : c'est l'incontestable ressemblance de vos traits. »

— Mon Dieu, murmura Hélène en poussant un profond soupir, pourquoi faut-il que nous ne nous

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Berlin 9 mars.

Le prince Napoléon a paru hier à la représentation du Théâtre français en compagnie du roi, et au grand Opéra avec M. Benedetti. Aujourd'hui, le prince a visité les casernes; ce soir il dînera chez M. Benedetti, demain, chez lord Loftus, et mercredi chez le Prince-Charles.

Francfort, 8 mars, 11 h. 57 m. du matin.

(Arrivée seulement le 9 mars, à 3 h. du soir.)

La Gazette de Francfort apprend que les membres de la Chambre de commerce ont l'intention de faire une démarche collective ayant pour but de protester contre la nouvelle taxe sur les coupons autrichiens,

Bucharest, 9 mars.

Le Journal officiel publie une nouvelle déclaration formelle du gouvernement portant que les bruits relatifs à l'émission projetée d'obligations foncières à courte échéance sont dénués de tout fondement.

Florence, 9 mars.

La Correspondance italienne démontre l'inexactitude de la note publiée dans le Journal de Rome. Elle dit que si des abus peuvent être commis à la frontière pontificale au préjudice du commerce et des voyageurs, c'est spécialement par ce que le Gouvernement du Pape refuse d'admettre entre les deux territoires un régime qui rendrait inutiles les passeports et les visites de la douane.

La Nazione annonce la nomination de quatre nouveaux sénateurs : MM. Ribotii, Pepoli, Chiavarina et Jacini.

New-York, 28 février.

On assure qu'on n'essayera pas de restreindre l'exercice des fonctions du président pendant la durée du procès qui va s'ouvrir.

Le Général Stanton ne s'est pas présenté devant le Tribunal suprême pour soutenir l'accusation qu'il avait portée contre le général Thomas. Le Tribunal a remis en liberté le général Thomas qui a immédiatement intenté un procès contre le général Stanton pour arrestation illégale, demandant une indemnité de 450,000 dollars.

Dans un discours adressé à une déléguation du parti conservateur de Baltimore, le Président Johnson a dit qu'il était résolu à défendre la Constitution. Le Président persiste à croire que l'intelligence et le patriotisme du peuple sauveront le pays d'une ruine imminente. — La législature de la Californie a adopté une résolution approuvant la conduite de M. Johnson et dénonçant celle du Congrès.

Une résolution du Sénat de Pensylvanie appuie la mise en accusation de M. Johnson.

On mande de Mexico, 19 février, qu'on a découvert un complot tracé dans le but d'assassiner Juárez et de piller le Trésor public. Plusieurs étrangers et officiers de l'Armée ont été arrêtés.

reconnaissons que quand il est trop tard !

— Ne parlons pas de cela, Hélène, expliqua Puke; je vais te remettre quelques papiers de famille, entre autres des lettres de notre mère. Prends-en lecture pour élever ton cœur et ton âme. »

Edith n'avait pas proféré une seule parole; mais elle avait tourné autour de Puke comme un enfant sans cesse de le regarder.

« Asseyons-nous, dit-elle enfin; j'éprouve un peu de fatigue. »

— Tu es malade, Edith.

— Oh ! non, je ne me suis jamais mieux portée qu'en ce moment. Mes joues ne sont-elles pas fraîches ? »

Elle était si faible, quoi qu'elle en dit, que, malgré elle, sa tête s'inclinait.

« Que Dieu est bon ! soupira-t-elle. »

— Tu m'effraies, Edith.

— Oh ! oui, il est plein de bonté, répéta-t-elle; puis, se penchant vers Puke, elle lui murmura en souriant quelques mots à l'oreille.

— Comment ! dit le capitaine stupéfait, tu ne me survivras point ? »

Il se mit à la considérer et, croyant s'apercevoir qu'elle disait vrai, il la pressa sur son cœur.

Hélène ne put se contenir plus longtemps; écartant les cheveux du front de son frère, elle l'enveloppa d'un regard enflammé.

« Et cette tête... » dit-elle; elle voulait poursuivre : « va tomber, livrée par moi à la hache du bourreau; » mais les paroles expirèrent sur ses lèvres.

Elle lui mit la main sur la tête et se pencha vers lui, comme pour se graver ses traits dans le cœur; puis

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 11 mars 1868.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE XV.

LE DRAME.

(Suite).

— Merci, Docteur, dit Edith, transportée d'une joie indicible; si quelque chose peut me rendre la santé, c'est bien le bonheur de le revoir. »

Les messieurs se retirèrent. Edith paraissait réellement avoir recouvré ses forces en grande partie. Elle se leva presque seule, et s'assit devant sa toilette.

« Mon Dieu, dit-elle, comme j'ai maigri ! Il me semble que mes cheveux frisent encore plus qu'auparavant; crois-tu que cela lui plaise, Marie ? Laisse-les retomber en longues boucles. Ah ! quel dommage que ma robe de mariée ne soit pas achevée, je

La reproduction est interdite.

Voici comment une correspondance de New-York traduit l'anxiété causée, dans tout le pays confédéré, par la lutte entre le président Johnson et ses adversaires : « Restera-t-on dans les voies légales ? Aura-t-on recours à la violence ? Tout est possible. Après la lutte d'Etats à Etats, l'Amérique sera-t-elle de nouveau le théâtre d'une guerre civile suscitée par un conflit de pouvoirs ? L'attitude du congrès, la résistance énergique du président, permettent toutes les suppositions et toutes les craintes. »

Revue des Journaux

FRANCE.

On lit dans le journal *la France*, sous la signature de M. Pradier-Fodère : « Le Corps législatif a prononcé non sans hésitation, car le vote n'a eu lieu qu'à une majorité peu considérable. Désormais, il sera interdit aux journaux de publier, non pas seulement en mal, mais même en bien, des faits relatifs à la vie privée. On ne pourra plus parler des mariages, des naissances ou des décès, écrire une biographie sur un homme éminent ou un homme de bien, décrire une fête, un bal ou une soirée, sans s'exposer à payer une amende de 500 fr. »

« Evidemment cela touche de bien près à la liberté de Figaro, et l'on verra bientôt les inconvénients du régime auquel on soumet la presse. On fait comme l'ours de la fable. On tue la publicité la plus innocente pour écarter quelque mouches piquantes ou venimeuses. »

PATRIE.

La *Patrie* s'exprime ainsi, par l'organe de M. Ernest Dréolle.

« Il y avait dans le projet de loi sur la presse, tel qu'il est sorti des délibérations du Gouvernement, une disposition sage entre toutes. C'était celle qui abolissait les peines corporelles contre les écrivains. L'Opposition qui n'avait d'ailleurs que l'embarras du choix pour combattre quelque chose de juste et quelque chose de sage dans le projet de loi, s'en est prise particulièrement à cette disposition. Elle a réclamé aussitôt contre l'élévation du chiffre des amendes et elle a demandé le rétablissement d'une pénalité aussi contraire à l'équité stricte qu'aux mœurs de notre époque. »

« Le libéralisme de l'Opposition veut qu'on jette les écrivains en prison ! »

« Il est vrai que la majorité n'a que faiblement résisté aux entraînements de l'Opposition, mais encore avait-elle compris, au sein de la commission, le progrès moral réalisé par l'excellente proposition du Gouvernement sans les clameurs de la gauche, elle n'aurait pas eu les scrupules qui se sont manifestés dans la discussion publique et le progrès eût été réalisé. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des débats* résume, dans son bulletin, le grave différend qui éclate, aux Etats-Unis, entre le congrès et le chef du pouvoir exécutif.

« C'est le 13 mars, écrit M. David, que le président Johnson est appelé à comparaître devant le Sénat. Jusque-là, quoique mis en ac-

ensation, il garde le pouvoir; cherchera-t-il à en faire un usage criminel et à renverser les lois de sa patrie pour échapper à la responsabilité de ses actes ? Nous ne voulons hasarder aucune prophétie, mais les dépêches qui nous parviennent, ce matin, semblent montrer le parti du Président et le parti du congrès se préparant à en venir aux mains. Tandis que M. Gray, gouverneur de la Pensylvanie, annonce que les troupes de cet Etat sont prêtes à marcher à la défense des lois, on assure que la milice du Maryland offre ses services à M. Johnson, et la législature du New-Jersey prend une résolution en sa faveur. Le Président n'a jusqu'à présent recours pour sa défense qu'à des arguties légales. La loi sur les fonctions publiques qu'on l'accuse d'avoir transgressée, interdit, si le reconnaît, de destituer, sans le consentement du Sénat, un membre du cabinet pendant la durée de la présidence dans le cours de laquelle il a été nommé. Mais le ministre de la guerre ayant été nommé, par M. Lincoln, M. Johnson, qui croit avoir hérité des droits de son prédécesseur et non pas de ses devoirs, soutient qu'il pouvait légalement destituer M. Stanton. Pendant ces débats, celui-ci fort du vote du Sénat, se maintient au ministère et fait arrêter le général Lorenzo Thomas, qu'on prétend mettre à sa place. Tout cela est profondément triste. Espérons que M. Johnson se soumettra enfin aux lois qu'il a trop souvent bravées jusqu'ici; mais s'il voulait en appeler aux armes à tenter un coup d'Etat dans l'espoir d'être soutenu par une nouvelle sécession; tous les amis de la liberté doivent souhaiter que cette seconde rébellion ne soit pas plus mauvaise que la première. »

Pour extrait: A. Layton.

Nouvelles du jour

La délibération ouverte au Conseil d'Etat sur la question des obligations mexicaines, touche à son terme. Les chiffres vont être définitivement arrêtés, et le budget où figure ce travail comme article de dépenses, pourra être envoyé au Corps législatif.

Il y a eu hier réunion de la commission relative à l'offre d'une avance de 10 millions de francs faite par la ville de Bordeaux pour la construction d'un bassin à flot. M. Curé est chargé du rapport, qui sera déposé la semaine prochaine.

Un arrêté du Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, dispose que le mercredi saint aura lieu sur le marché de La Villette, le concours général d'animaux gras institué depuis 1844. Les différents opérations du concours général d'animaux de boucherie sont réglées ainsi qu'il suit :

Le samedi 4 avril. — Pesage des animaux à 10 heures du matin.

Le dimanche 5 avril. — Continuation du pesage, classement et catalogue.

Le lundi 6 avril. — Opérations des diverses sections du jury. Entrée de midi à 4 heures : 5 fr. par personne.

Le mardi 7 avril. — Exposition publique à partir de 10 heures du matin. Prix d'entrée : 1 fr. par personne.

Le mercredi 8 avril. — Exposition publique et gratuite de tout le concours.

Distribution solennelle des prix et médailles, sous la présidence du Ministre de l'agriculture.

C'était Hélène.

Mazellus, Christiennin, Escholm et Ernst furent décapités cinq jours après, à la même place et avec le même appareil.

Le comte Hard, qui s'était heureusement échappé, entra au service de la Prusse et se distingua dans la guerre de Sept Ans. Le baron Wrangel et Larson se réfugièrent en Norvège, où ils moururent quelques années après.

Le caporal de la garde, Schedvin, reçut le brevet de lieutenant, des lettres de noblesse et une gratification de 8,000 mares pour l'acquisition d'un petit domaine, qui fut érigé en majorat pour lui et ses descendants.

Quant à Hélène, on ne retrouva point sa trace.

FIN.

L'ECLAIR. — 30, rue Bergère, Paris. — Sommaire de la 6^e livraison.

Chronique. — Paul Arène. — Lettre à épouine, Corbulon. — La mort du bébé, Albert Brun. — Charles meryon, H. du Clénzon. — Zies-Zags, Léon Dommartin. — Ambroise Thomas, Arthur Pougin. — Souvenir d'un vieux chasseur, Paul Chapuy. — Regain de la semaine, A. Desvignes. — Causerie dramatique, Gabriel Prevost.

LE TOUR DU MONDE. — Sommaire de la 127^e livraison.

Voyage à la mer libre du Pôle Nord, par le docteur J. J. Hayes, chirurgien de la marine des Etats-Unis. — 1860-1862. Traduction et dessins inédits.

du commerce et des travaux publics, à une heure.

Les correspondances de Constantinople s'accordent à constater que les dispositions du gouvernement turc sont favorables au sort des chrétiens, et que la Porte ottomane est sincèrement résolue à mettre à exécution toutes les promesses de réforme renouvelées dans ces derniers temps. Du reste, la tranquillité la plus complète règne dans toutes les parties de l'Empire.

Il est beaucoup parlé d'une prochaine abdication du duc de Brunswick en faveur de l'ex-prince royal de Hanovre. En même temps, on mande de Vienne, que le roi Georges songe si peu à quitter Friezling qu'il vient de réaliser les fonds qu'il avait placés en Angleterre.

Un journal assure que l'Autriche a, en ce moment, à Trieste, deux divisions navales toutes équipées et prêtes à prendre la mer.

M. Guizot a dîné l'un de ces jours-ci chez M. Thiers avec lequel il se rencontre souvent.

Les lignes télégraphiques ont été fortement éprouvées par les bourrasques mêlées de grêle et de neige qui sévissent depuis deux jours. Hier, Paris communiquait très difficilement avec l'Angleterre, la Belgique, la Prusse et l'Italie. On s'occupe activement de réparer les dégâts.

Le tribunal correctionnel de la Seine, saisi par M. Mirès d'une action en tentative d'escroquerie contre M. St-Albin, a donné gain de cause au prévenu. L'affaire en diffamation intentée par M. St-Albin à M. Mirès viendra vendredi prochain.

C'est le 15 de ce mois que sera clos à Paris le concours institué au théâtre impérial de l'Opéra pour la composition d'un poème destiné à être mis en musique. Un avis administratif rappelle aux concurrents ce terme de rigueur et les invite à se réunir le mardi 17 mars au ministère pour élire le jury du concours.

Des négociations se poursuivent entre l'Angleterre et la France pour la conclusion d'un traité postal qui réduirait à vingt centimes la taxe des lettres entre les deux pays.

La santé de M. Schneider continue de s'améliorer. On espère que l'honorable président du Corps législatif pourra reprendre le fauteuil dans le courant de la semaine prochaine.

On vient de procéder aux premières opérations qui concernent la translation des cendres de Manin à Venise. L'exhumation et la vérification des cercueils ont eu lieu vendredi, au cimetière Montmartre, en présence de l'ambassadeur de l'Italie, du préfet de police, d'un membre de la commission vénitienne et du représentant de la famille d'Arv-Schœffer dont le caveau a servi d'asile provisoire aux restes Manin. La remise des corps sera faite à Lans-le-Bourg (Savoie), le 18 courant à la commission déléguée par la municipalité de Venise.

On juge en ce moment à Palerme le plus terrible brigand qu'ait eu la Sicile, don Peppino, avec 40 de ses compagnons. L'autre jour, pendant que les accusés étaient rangés à l'audience, un coup de fusil tiré dans les vitres d'une fenêtre de la salle en face d'eux. Don Peppino sourit mystérieusement. On croit que c'est un signal, toute la police est sur pied.

Pour extrait: A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, 9 mars 1868.

La discussion de la loi sur la presse se poursuit sans relâche. Heureusement ! direz-vous, car enfin nous en finirons avec ces longs débats. L'écart du timbre entre la province et Paris a été maintenu : 0,05 c. à Paris ; 0,02 c. pour les départements. Les brochures politiques au dessous de 6 feuilles d'impressions seront seule timbrées et le timbre est réduit de 0,05 c. à 0,04 c. Les affiches électorales, professions de foi et bulletins des candidats sont affranchies du timbre. — A la séance d'hier, M. le ministre de l'Intérieur a trouvé une nouvelle occasion de prononcer un très remarquable discours. Il s'agissait du rejet de l'ancien article 44 de la loi supprimant les peines corporelles. Plusieurs membres de la majorité proposaient certaines distinctions qui auraient tantôt amené l'application de la peine d'emprisonnement, tantôt l'amende seulement. M. le ministre a dit en un fort beau langage politique — langage politique, je le répète et j'y insiste, car la forme chez S. Exc. M. Pinard a su, à présent, emprunter aux meilleures traditions parlementaires toutes les qualités de l'homme d'Etat orateur ; M. le ministre, je le disais, a déclaré en un fort beau langage que l'art. 44 devait être ou adopté avec son innovation libérale et hardie, la suppression des peines corporelles, ou bien qu'il devait être rejeté purement et simplement, laissant, quant aux pénalités, substituer le *statu quo* qui admet, d'ailleurs, l'application de l'art. 463. La chambre a été de cet avis. Le nouvel art. 11, concerne le délit sur la divulgation des faits de la vie privée, 432 voix se sont prononcées pour, et 405 contre. Il est temps que la presse compréhne sa dignité et son rôle. Les scandales individuels ne devraient point être son thème quotidien. Elle sourira sans doute à cette pensée toute morale et l'art. 11 nouveau ne servira qu'à

ceux qui auraient oublié cette maxime. « La vie privée doit être sacrée. » — Je dois ajouter toutefois que la poursuite en pareil cas n'aura lieu qu'à la demande de la partie intéressée.

Permettez-moi, en deux mots seulement, d'opposer aux allegations du *Phare de la Loire*, concernant l'ajournement de la loi des réunions que rien jusqu'à ce jour n'autorise les novellistes à se porter fort d'un pareil bruit. Le gouvernement ira jusqu'au bout dans sa tâche ; après la loi de la presse, il présentera la loi de réunion. Le Corps législatif décidera.

Nous sommes en plein carême et cependant quelques réunions transporteraient volontiers les esprits jusqu'au carnaval. Les bals officiels ont cessé, mais les réceptions sont suivies dans nos ministères. Une splendide vente de charité au profit d'un hôpital allemand a eu lieu au ministère des affaires étrangères. Les plus hautes dames étaient aux comptoirs du palais d'Orsay. A l'ambassade d'Autriche, les réceptions ont commencé ; elles sont splendides et n'est-ce pas tout quand la maîtresse de la maison s'appelle la princesse de Metternich ?

A la Cour, les concerts hebdomadaires se suivent avec les premiers artistes de nos grandes scènes lyriques. Laissez-moi vous dire que la santé de l'Empereur est parfaite. S. M. se promène tous les jours, et les audiences particulières se continuent avec une régularité qui atteste la vigueur et la sollicitude du chef de l'Etat.

Le créateur de la musique dite de « l'avenir » Richard Wagner, a obtenu dernièrement un succès d'enthousiasme aux concerts populaires de Padeloup. Le public a applaudi avec frénésie le chœur des pèlerins du *Tanhauser*. Il est question de monter prochainement sur une de nos scènes lyriques une autre composition non moins originale du maître allemand, l'opéra de *Lohengrin* dont la partition est éditée par Flaxland lequel se fait honneur d'avoir introduit, le premier en France la musique de Wagner. — Wagner réussira-t-il mieux sur un théâtre avec *Lohengrin* ?

LETTRE PASTORALE.

De Mgr l'Archevêque de Paris, sur la vérité de la religion, et mandement pour le carême de l'année 1868.

(Suite).

II.

Et maintenant, ce fait qui est l'œuvre commune de tant de générations, qui se compose de leurs croyances exprimées de toute manière et quelquefois pratiquées jusqu'à l'héroïsme, écrites dans les livres sacrés et profanes, gravées sur le marbre et l'airain, dans les institutions et les lois, dans l'esprit et le cœur des peuples, ce fait quelle valeur morale peut-il avoir et quelle portée ? Veut-on soutenir qu'il est purement naturel, qu'il n'est que le produit spontané de nos aptitudes, le seul résultat de nos instincts, et pour ainsi parler, un irrépressible besoin de l'homme ? Mais en ce cas même, il est divin, aussi divin que notre nature, qui est directement créée de Dieu, et alors il faut respecter la religion comme une chose vraie, nécessaire et divine ; c'est la raison, c'est le bon sens qui le dit ; et, par conséquent, les sophistes s'abusent et vont contre la nature, ils sont trompés par leur infirmité intellectuelle et morale qui les met en contradiction avec le genre humain, leur maître après tout lorsqu'ils s'en viennent combattre et puérilement insulter la religion, et que, de leurs mains, ils essaient d'ébranler un monument assis sur les affirmations des travaux, les souffrances, les larmes et la cendre de soixante siècles.

Mais il y a plus que cela, nos très-chers frères. Ce fait, tel qu'il se présente, si général et si constant n'est pas seulement l'œuvre commune des générations humaines ; notre nature, livrée à sa propre énergie, est incapable de le produire et de le continuer avec cet éclat durable et cette vigueur qui se renouvelle tous les jours. Il est aussi, il est surtout l'œuvre providentielle et prodigieuse d'une cause qui nous domine tous, hommes et nations, et qui se montre ici en donnant à ce qu'elle fait un caractère surnaturel. Car, dans la préparation, l'établissement et le maintien de la religion, elle n'agit point d'après les lois ordinaires de la nature, elle les dépasse, en imprimant sur son œuvre le sceau de sa miraculeuse intervention et les plus sensibles marques de sa divinité.

Il est vrai, le fait de la révélation primitive et du culte religieux qui s'y rattache a pu naturellement être transmis et conservé d'abord par la tradition orale, qui représente à l'esprit et confie au souvenir des hommes les choses accomplies, ainsi que leurs circonstances au moins principales ; ensuite par l'écriture, qui fixe et porte au loin les récits du passé, en leur assurant une espèce d'immobilité et d'universelle diffusion tout à la fois ; enfin, par les monuments, les institutions publiques et les signes commémoratifs à l'aide desquels on fait durer, pour ainsi dire, les événements avec leur signification immuable. Mais malgré les éléments de certitude qu'ils présentent, ces moyens n'auraient pas été suffisants pour garantir dans sa pureté et dans son intégrité le dépôt d'une révélation qui devait être un fait permanent général, qui devait s'étendre à tous les siècles et à tous les pays, parler à toutes les intelligences et à tous les cœurs, et changer la face du monde en réprimant tous les mauvais instincts de l'homme, et en soumettant à l'empire de la grâce sa liberté respectée, mais vaincue.

Un moyen surnaturel était donc nécessaire, c'est-à-dire une continuelle action de Dieu toujours en rapport avec les divers âges et les besoins constants de l'humanité, afin que la personne et l'action du révélateur ayant disparu, ses enseignements, son esprit et ses institutions fussent maintenues dans le monde d'une manière authentique infaillible et triomphante. En un mot, il fallait une perpétuelle assistance de Dieu justifiant par des faits extraordinaires et surnaturels la mission de ses envoyés, protégeant miraculeusement leur œuvre contre la faiblesse des uns et la perversité des autres, intervenant avec un surnaturel éclat pour lui donner la force de se développer sans cesse parmi les peuples d'agir efficacement sur eux, malgré leurs défaillances et leurs égarements, de les aider et de les soutenir dans la voie de leurs destinées religieuses.

Eh bien ! cette action, supérieure et divine se manifeste au plus haut degré dans la religion. Après les miracles et les prophéties des temps anciens,

après le peuple juif, dont la vie est une prophétie et un miracle interrompus, le christianisme apparaît avec des signes surnaturels qu'il est impossible de méconnaître.

Examinez rapidement ces choses. Jésus-Christ se présente avec tous les caractères du Messie annoncé dès l'origine, et il est le seul qui les ait réunis.

Hommes inconnus et pauvres, sans éloquence et sans crédit, ils n'ont rien de ce qui peut faire augurer le succès, et tout s'oppose, au contraire, à ce qu'ils réussissent.

Assurément, si de telles choses ne sont pas un miracle, ce mot n'a plus de sens, et il faut l'effacer des langues humaines.

Tout le monde peut donc s'en convaincre, même à la première vue et en se bornant à la question de fait, ils ont contré eux le genre humain.

Ils ont beau faire et beau dire; dans les convictions du monde entier, Dieu n'est pas une vaine hypothèse d'invention sacerdotale.

(La fin au prochain numéro.)

Bulletin Agricole

La campagne de 1867-1868, prendra rang parmi les dates néfastes; en effet, elle aura vu se produire non-seulement en France, mais encore dans les autres pays une crise alimentaire dont la liberté commerciale et la rapidité des communications n'auront pu conjurer l'intensité.

entrepôts de New-York pendant les quelques mois qui nous séparent encore de la récolte? Nous ne pouvons nous prononcer à cet égard; nous savons, toutefois, qu'au départ du dernier courrier les affaires étaient à peu près nulles à New-York et que la demande pour l'exportation fait défaut.

Les prix des farines et des blés se sont relevés, pendant la dernière huitaine, de la faiblesse qui les avait momentanément atteints. Aujourd'hui, le disponible en farines est tenu de 90 à 94 fr. le sac de 159 kil.

Les affaires continuent d'être actives en alcools; les 3/6 du Nord, sont à 77 fr. l'hect. ; Languedoc, tenu de 104 à 105 fr. Les prix sont bien tenus sur les vins, mais les détenteurs trouvent de la résistance pour les élever de nouveau.

On se tient sur l'expectative en ce qui touche les huiles de Colza, en attendant des avis significatifs de la récolte en terre. Le disponible est à 99, 50; avril fait 98, 50.

Affaires difficiles sur les marchés aux sucrés: brut indigène de 55 à 55, 50; raffinés de 124 à 125 les 100 kil.

Le marché de Poissy, est à peu près abandonné, tandis que celui de la Villette est devenu le grand marché central. Point de variation sensible sur les cours des bestiaux. HAVAS.

APERÇUS AGRICOLES

A propos du projet d'un Canal d'Irrigation pour les plaines de Puibrun, Tauriac, Bétaille et Vayrac.

L'administration supérieure fait faire, depuis quelques mois, l'étude d'un canal d'irrigation pour les plaines de Puibrun, Tauriac, Bétaille et Vayrac; c'est-à-dire de tous les terrains compris entre le pont de Moll à Puibrun et les dernières limites de la plaine à Briance.

Ce canal s'alimenterait des eaux de la Dordogne, par un barrage établi au pont de Moll, et viendrait traverser Bétaille, Vayrac et les basses terres du Puy-d'Yssoud, ancien Uxellodunum; ce travail intéresserait donc une étendue considérable de terrains et devrait, s'il se réalisait, soulever une grande émotion parmi les propriétaires de ces contrées.

N'est-il pas utile, dans ces prévisions, d'étudier cette grave question et de rechercher, des aujourd'hui, les motifs sérieux qui pourraient amener un jour la réalisation de cette idée?

Si ce projet est marqué essentiellement au coin de l'utilité publique, ne devons-nous pas, longtemps à l'avance, y préparer les esprits, pour qu'un jour la réalisation de cette grande entreprise trouve un terrain tout préparé et des esprits disposés d'avance à en faciliter l'exécution.

Les temps que nous traversons sont bien de nature à nous rapprocher de l'agriculture et à nous faire rechercher par quelles grandes améliorations les générations futures pourront dominer et résoudre cette grave question de l'alimentation.

En présence de cette loi suprême de la solidarité, loi qui gouverne fatalement l'humanité, nous ne devons pas seulement travailler pour nous; il nous faut aussi, à l'exemple de ceux qui nous ont précédés, faciliter pour l'avenir la réalisation de ces grandes transformations agricoles qui seront un jour le salut de nos descendants.

A ce point de vue, la question de l'irrigation, sur une vaste échelle, de toutes les plaines qui en seront susceptibles, se présente à nous comme dominant toute la situation agricole et devant inévitablement s'imposer un jour à l'esprit de nos successeurs.

Si, cherchant en effet, à nous poser ces questions capitales:

Quel est le grand remède aux disettes? Par quels moyens pourra-t-on maintenir la fertilité du sol?

Je n'hésite pas à le dire, pour moi, agriculteur pratique, il n'y a qu'un remède, il n'y a qu'une voie qui soit la bonne: c'est d'augmenter en quantités immenses les engrais que notre sol appauvri réclame impérieusement; toute la question est là, la chercher ailleurs c'est faire fausse route et se préparer les plus amères déceptions.

Dire que les années désastreuses de 1866 et 1867 tiennent autant à l'épuisement du sol qu'à l'excès d'humidité, c'est dire une chose que tout agriculteur sérieux comprend facilement et à laquelle il devait s'attendre; l'histoire des sept vaches grasses et des sept vaches maigres ne s'applique pas seulement à l'Égypte, elle gouverne depuis l'origine du monde l'économie agricole de tous les pays.

Dans la série des années prospères, en effet, les conditions climatiques étant favorables, comme dans la période que nous avons traversée de 1862 à 1865, les récoltes sont d'une abondance extrême et l'épuisement du sol marche de pair, c'est inévitable et forcé; mais la série des années prospères étant toujours celle où la terre donne le plus, et reçoit le moins, attendu que cette série est une série d'années de sécheresse et fournit ainsi peu de matériaux d'engrais, il en résulte inévitablement qu'à la première occasion où le temps devient inclément, le sol, étant épuisé, n'a plus aucune ressource pour résister et tombe dans une extrême lassitude qui nous amène, comme aujourd'hui, les années désastreuses de 1867 et 1868.

Et cela est si vrai, que les agriculteurs éclairés et prévoyants qui, pendant la période de sécheresse de 1862 à 1865, ont compris la nécessité de faire des sacrifices, pour maintenir à un niveau convenable la production des fumiers, n'ont eu presque pas à souffrir de la disette des récoltes.

C'est qu'en effet, la question de l'engrais domine tout en agriculture et on peut dire, d'une manière

absolue, que la terre craint d'autant moins toutes les intempéries qu'elle est abondamment fumée; c'est là un axiome agricole d'une vérité incontestable.

Dans l'année, que nous commençons, on peut vérifier même à l'égard du froid intense que nous venons d'éprouver et qui a fait plus ou moins de mal aux blés, suivant les contrées et la nature du sol que ceux-ci ont eu d'autant plus à souffrir du froid qu'ils se trouvaient dans une terre peu fumée. Et cela se comprend: dans une terre peu pourvue d'engrais la plante languit, les racines se développent lentement et le froid agit d'autant plus sur elle qu'elle est moins implantée dans le sol.

Lorsque la terre, au contraire, est largement fumée, alors les racines des plantes se développent rapidement, prennent possession du sol à une profondeur convenable et peuvent ainsi braver les rigueurs du froid.

Même observation à l'égard des années pluvieuses que nous venons de traverser.

Là aussi, l'engrais préserve la plante en lui fournissant les principes nécessaires pour son alimentation, lui permet d'étouffer toutes les herbes parasites qui, dans ces années pluvieuses, cherchent partout à la dominer.

Ainsi donc, résumant toutes ces observations, reconnaissons que l'engrais largement fourni à la terre est le seul moyen d'arriver à obtenir un rendement régulier et moins incertain; par lui seulement l'agriculteur domine la situation.

A ce titre, il ne nous resterait qu'à rechercher à quelle source nous pourrions puiser l'engrais pour le fournir abondamment à nos terres arables.

Pour moi, il n'y a qu'une source féconde, gratuite, inépuisable d'engrais; c'est la prairie irriguée. Considérer la prairie artificielle comme créateur et source d'engrais, c'est faire fausse route, car elle est au contraire essentiellement épuisante; à combien de mécomptes agricoles ne sont pas arrivés les pays qui, cultivant depuis longtemps les prairies artificielles, ont méconnu ces principes de l'économie rurale; ils en sont arrivés à ce résultat, que les prairies artificielles n'y prospèrent plus et que le sol s'est appauvri d'autant par l'effet de l'absorption par elles des principes minéraux qui viennent ainsi à manquer dans la couche arable où elles ont végété.

La prairie irriguée, au contraire, se soutient sans engrais; c'est pour elle que l'eau qui tombe à la surface de la terre pénètre dans ses profondeurs et en sort chargée de principes minéraux qui viennent gratuitement l'alimenter et la soutenir. Elle conserve aussi tous les principes fertilisants que les grandes pluies entraînent de nos terres arables et qui, sans elles, seraient perdus pour nous.

Ainsi donc, reconnaissons-le; l'irrigation est la question capitale de l'agriculture, la clef de voûte de tout l'édifice; et quand on pense que du même coup, on aura résolu le grave problème des inondations, on en arrive à considérer ces transformations agricoles comme devant se réaliser inévitablement un jour.

Mais, me dira-t-on, si la plupart des bassins de la France sont soumis à l'irrigation et convertis en prairies permanentes, comme ces terres, soit généralement les plus fertiles, il en résultera forcément un déficit considérable dans la production des céréales?

A cela je répondrai: pour tout agriculteur ayant la connaissance de son métier, et tant soit peu versé dans la science pratique de l'agriculture, il y a un fait qui, pour lui, représente une vérité absolue; c'est que dans les trois quarts des domaines ruraux, en France, on aurait avantage à abandonner une partie des terres arables, pour concentrer son engrais et son travail sur la partie restante. Ne travailler que ce que l'on peut abondamment fumer, tel doit être le principe de l'agriculture intelligente; en dehors de cette voie il n'y a que ruine et déceptions.

Si donc, dans l'état actuel de l'agriculture, il y a déjà trop de terres arables, attendu qu'il y a partout insuffisance manifeste d'engrais pour les maintenir; reconnaissons que loin de nuire à la production céréale, la mise en prairie d'une partie des plaines de France ne ferait qu'augmenter cette production en fournissant aux terres qui resteraient des masses immenses d'engrais et en portant le rendement moyen de 15 hectolitres à l'hectare à celui de 25 à 30 qui est la moyenne des terres bien fumées.

Remarquons, de plus, que cette transformation agricole créera du même coup un surcroît incalculable de production animale qui viendra diminuer d'autant la consommation des céréales.

Félicitons donc le gouvernement qui, en prévision de ces nécessités de l'avenir, fait faire déjà des études préliminaires sur quelques points du territoire pour commencer de bonne heure à y préparer les esprits.

Aujourd'hui, nous regardons peut-être ces entreprises comme hasardeuses et ne devant probablement pas se réaliser; mais, soyons en sûrs, elles s'imposent un jour à l'esprit de nos fils.

L'Empereur, dans la campagne d'Italie, fut frappé des irrigations de la Lombardie et il en rapporta l'ambition bien légitime de doter la France d'un vaste système de canaux d'irrigation; son intelligence lui a fait saisir, sous son vrai jour, tout le bien qui en résulterait pour notre pays et nul doute que cette œuvre grandiose ne soit un jour la gloire des héritiers de son nom.

DU ROUSQUET-LABORDERIE,

Secrétaire du comice agricole de Vayrac.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include: 12 Jeudi, Grégoire-le-G., St-Sozy; 13 Vendr., se Euphrasie, Mondoumerc, Issepts; 14 Samedi, se Mathilde. Below the table are details for P. Q., P. L., C. D., and N. L. with dates and times.

Nous lisons dans le Recueil des actes administratifs de la Préfecture, n° 11:

« La commission chargée d'examiner les candidats aux bourses dans les Lycées, doit se réunir du 1er au 15 avril prochain, au chef-lieu du département.

En conséquence, les familles qui désireront faire concourir leurs enfants pour l'obtention de ces bourses, devront faire inscrire leurs demandes, du 15 au 30 mars, au plus tard, au secrétariat de la Préfecture, et l'accompagner:

- 1° De l'acte de naissance de l'enfant; 2° D'un certificat de bonne conduite, délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

En outre, pour être admis au concours, les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et n'avoir pas plus de dix-sept ans. Le nouveau programme du concours est indiqué au n° 1032 du Recueil.

FOIRES DE LAUZÈS.

Par arrêté préfectoral, du 12 octobre 1867, approuvé le 17 février 1868, il a été créé dans la commune de Lauzès, quatre foires qui se tiendront annuellement, au chef-lieu de cette commune, les 16 janvier, 4 mars, 20 mai et 4 juillet.

Par décision du 3 de ce mois, S. Exc. le maréchal de France, ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, a accordé, au nom de Sa Majesté, des secours aux parents des enfants nés le 18 mars 1856, dont les noms suivent:

- Calmettes (Jean), cultivateur à Saillac 100 fr. Rey (Pierre), à Montcuq. 100 Vernade (Jean), cultiv. à Laurèsses 100 Mazet (J.), à Lentillac près St-Céré 100

Mgr de Las Cases, a nommé M. l'abbé L. Caussanel, chanoine honoraire des églises de Constantine et d'Hippone. Il l'a mis à la tête d'un petit collège ecclésiastique, récemment fondé dans sa ville épiscopale. Nos lecteurs apprendront avec satisfaction la nouvelle de ces témoignages d'estime et de confiance, qui viennent d'être accordés à ce jeune prêtre, notre compatriote.

Dimanche dernier, nous assistions dans la Cathédrale de Cahors, à une solennité toujours émouvante pour une paroisse chrétienne, celle de la première communion. Ce qui nous porte à la signaler cette année, c'est le bel ordre de cette fête, c'est le nombre plus grand des jeunes communians, c'est le concours inaccoutumé des spectateurs. La vaste et large enceinte de notre Cathédrale était trop étroite, surtout le soir, au moment où se sont faites la rénovation des promesses du baptême et la consécration à la T. S. Vierge, pour contenir la foule avide de contempler ces touchantes cérémonies.

Nous avons entendu avec plaisir les chants exécutés par le chœur des chanteuses. Depuis cinq ou six ans, nous regrettons leur absence de cette fête, et nous avons été satisfait de les voir revenir à leur vieille tradition et à leur premier usage. Une autre particularité que nous avons remarquée, c'est celle de la consécration des nouveaux communians à St-Joseph. Il nous a semblé que c'était une idée heureuse de consacrer ces jeunes filles et ces jeunes garçons, presque tous sortis des classes laborieuses de la Société, au protecteur et au modèle des artisans, des ouvriers et des travailleurs, au patron vénéré du mois de mars.

ANNUAIRE

L'Annuaire administratif, statistique et historique du département du Lot, pour 1868, est en vente depuis quelques jours, chez tous les libraires de Cahors et du département.

Outre la partie administrative, ce volume renferme, cette année, des documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne province du Quercy, par M. Emile Dufour, avocat.

M. le Ministre de la Guerre a décidé qu'il sera procédé, à compter du 15 mars prochain, à l'inspection de tous les chevaux, juments et mulets de traits de l'armée, mis en dépôt chez les cultivateurs.

MM. les employés des recettes des finances ont adressé au gouvernement une pétition aux fins de participer aux bénéfices de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles. Plusieurs des raisons déduites par les pétitionnaires, et reproduites dans le Mémorial des Percepteurs et des Receveurs, commandent l'attention; on signale depuis longtemps la difficulté pour les trésoriers généraux à recruter un personnel

d'auxiliaires à la fois honnêtes, laborieux, intelligents : c'est que ce personnel, dont le recrutement n'a point de règles fixes, mal protégé dans sa carrière, puisqu'elle dépend du seul chef du service immédiat, dépourvu d'avancement normal, insuffisamment rétribué, n'a même pas la perspective d'une retraite. L'incertitude continuelle où vivent les nombreux agents inférieurs des trésoreries générales et des recettes particulières peut avoir de fâcheuses conséquences pour la gestion de la richesse publique : elle mène, dans l'application, à de singulières conséquences : le fondé de pouvoirs du trésorier général, par exemple, exerce sa délégation avec l'agrément de l'administration, il peut avoir, le titulaire absent, pour mission de surveiller et de diriger des fonctionnaires de l'Etat, et il n'est rien dans l'Etat. Evidemment ces anomalies préjudiciables au bon service des finances, en écartant les gens capables d'une carrière où le présent est incertain, où l'avenir n'existe pas.

(Avenir National). D'ORNANT.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS
Compositions du 2^e Trimestre 1868. — 8^e Série.
Mathématiques élémentaires. — Mathématiques. —
 1. Villié, 2. Théron.
Philosophie. — Physique. — 1. Combrousse, 2. Cabanès.
Mathématiques préparatoires. — Physique. — 1. Rodolphe, 2. Bergon.
Rhétorique. — Histoire. — 1. Larroumet, 2. Chouet.
Seconde. — Mathématique. — 1. Dulac, 2. Pasquet.
Troisième. — Mathématique. — 1. Tardieu, 2. Salgues.
Quatrième. — Mathématique. — 1. Gilles, 2. Dupuy.
Cinquième. — Version latine. — 1. Mayzen, 2. Bouzaguet.
Sixième, cours d'anglais. — Thème et Version. —
 1. Fouchet, 2. Labie.
Septième. — Français. — 1. Tissendie, 2. Valmary.
Huitième. — Exercices latin. — 1. Lavoisot, 2. Hauvet.
Enseignement spécial, deuxième année. — Comptabilité. — 1. Calvet, 2. Vilas.
Première année. — Comptabilité. — 1. Rozières, 2. Lafon.
Année préparatoire. — Géométrie. 1. Richard, 2. Rigal.
Classe préparatoire, première division. — Lecture. — 1. Lescale, 2. Laval.
Deuxième division. — Lecture. — 1. Girardeau, 2. Cagnac.
Troisième division. — Lecture. — 1. Valette, 2. Albert.
 Le Proviseur, RICHAUD.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.
Naissances.
 Mars, 7. Terrié (Marie), à St-Henri.
 8. Galié (Victor-Alexandre), rue de la Mairie.
 8. Boissié (Marie-Louise-Anne), rue Impériale.
Décès.
 7. Arnaudet (Louise), 91 ans, à Arbouys.
 7. Beysvels (Julienne), propriétaire, 82 ans, faubourg Cabessut.
 7. Bouyssou (Guillaume), cultivateur, 18 ans, à Artis.
 8. Vicioire domestique, 54 ans, rue Darnis.
 8. Laymet (Mar.-Véron), 82 ans, rue Fénélon.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 Mars 1868.

49 versements dont 7 nouveaux 4,716 »
 9 remboursements dont 4 pour solde 2,158 73 »

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Le Journal du Tarn annonce que M. le général baron de Gorse, député au Corps législatif, membre du Conseil général, ancien maire d'Albi, grand officier de la légion d'honneur, est mort vendredi dernier, après une courte maladie, à l'âge de 84 ans. Sa mort, quoique prévue depuis plusieurs jours, a produit dans la ville d'Albi une profonde et douloureuse impression.

Variétés

LE CARÈME À FIGEAC, EN 1706.

Extraits des Archives départementales et communales
 PAR LOUIS COMBARIEU.

Si l'on compare le carême de nos jours avec le carême d'autrefois, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'Eglise s'est bien relâchée de ses rigueurs : les quarante jours d'abstinence ne sont plus d'ailleurs qu'une obligation morale dont on peut s'affranchir, sans s'exposer, comme au temps passé à des peines corporelles.

L'usage des jeûnes et des mortifications existe de temps immémorial à peu près dans toutes les religions ; l'origine du carême chrétien remonte aux premiers temps du christianisme, et a été institué en souvenir des quarante jours que le Christ passa dans le désert sans prendre de nourriture.

Les premiers chrétiens, qui se soumièrent volontairement au jeûne, ne faisaient qu'un seul repas par jour, qu'ils prenaient après le coucher du soleil, ce jeûne était d'autant plus rigoureux que les aliments maigres qui composaient cet unique repas étaient peu nourrissants. L'obligation du carême remonte aux temps apostoliques ; et déjà vers le milieu du III^e siècle cette obligation était universelle.

Les Pères du IV^e et V^e siècles, notamment Saint Jérôme, Saint Léon et Saint Augustin, parlent du carême comme d'une coutume généralement admise et son existence est constatée par

les Canons des Conciles de Nicée (325) et de Laodicée (365).

Le carême se maintint dans son extrême rigueur pendant de longues années, mais vers le VIII^e siècle, il dut y avoir du relâchement, car nous remarquons que Charlemagne, pour faire respecter les commandements de l'Eglise, défend, par un capitulaire de l'année 789, sous peine de mort, de faire gras pendant le carême.

Quelques personnes voulant concilier les commandements de l'Eglise avec la satisfaction de leur estomac, prétendirent pouvoir, sans enfreindre ces commandements, manger de la volaille, alléguant que les oiseaux ayant été créés de l'eau ainsi que les poissons et ayant été produits le même jour, avaient une origine commune, et que, par suite, oiseau et poisson, ne devaient faire qu'un ; cette prétention ne fut pas admise par l'Eglise, mais non plus condamnée, d'une manière absolue, puisque certains oiseaux aquatiques sont encore aujourd'hui classés parmi les aliments de jeûne.

Longtemps après, en l'année 1595, sous le règne d'Henri IV, il est interdit de manger de la viande, durant le carême, sans une autorisation spéciale, et il est défendu aux bouchers, sous peine de mort, de tuer des animaux de boucherie et d'en vendre la chair.

Nous trouvons à une date plus récente (23 décembre 1782), un arrêt du conseil d'Etat, portant que les étapiers jouiront du droit de tuer pendant le carême, les bestiaux nécessaires à la fourniture de l'étape et de vendre aux particuliers ce qui n'aurait pas été consommé par les troupes.

Le carême était donc, il n'y a pas encore un siècle une véritable mortification, néanmoins les populations l'observaient rigoureusement et il fallait des circonstances bien graves pour que l'Eglise permit l'usage d'aliments qu'elle tolère aujourd'hui ; on en jugera par la supplique que nous transcrivons ci-après, supplique par laquelle les habitants de Figeac sollicitent en l'année 1706, de l'Evêque de Cahors et eu égard à la disette de légumes, l'autorisation de faire usage de beurre, fromage, œufs et lait.

A Monseigneur l'illustrissime, Révérendissime Evêque, Baron et Comte de Caors.

Les Maire et Consuls de la ville de Figeac représentent à Votre Grandeur qu'à cause de la grande sécheresse de l'année dernière, il ne c'est cueilli dans le bas lieu de ladite ville et lieux circonvoisins presque aucuns légumes et à cause des guerres on ne porte dans ladite ville aucunes viandes de carême, ce qui fait qu'ils ont recours à Votre Grandeur Monseigneur, pour qu'il vous plaise de vos grâces leur accorder l'usage de lait, beurre, fromages et œufs pendant le carême prochain, lesdits supplians et leur communauté continueront leurs prières à Dieu pour votre prospérité, santé et sincère justice.

Signés : DE PAILHASSE, LACALM, etc.

C'est donc grâce à l'absence presque complète de légumes, c'est-à-dire des seuls aliments mai-

gres que les Figeacois avaient à leur disposition, que l'Evêque voulut bien pour une année seulement leur donner l'autorisation qu'ils sollicitaient et encore le Prêlat jugea-t-il nécessaire de supprimer l'usage des œufs pendant une partie du carême, c'est du moins ce qui résulte du mandement écrit au bas de la requête des consuls :

« Vu la présente requête, nous avons permis et permettons dans la ville de Figeac et dans le ressort l'usage de lait, beurre et fromage pendant le carême prochain et celui des œufs jusques au Dimanche de la Passion exclusivement.

« Nous recommandons aux peuples en reconnaissance les besoins des pauvres.

« Donné à Caors, ce 1^{er} février 1706.

« Signé : MOREL, vicaire-général. »

31 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS
Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Adresser (en mandat-poste ou timbres-postes) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lot et

5 GROS LOTS, 550000 F.

AFFECTIONS DE POITRINE,

Les expériences comparatives faites dans hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NARÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les catarrhes, asthmes, toux, grippe, coqueluches, maux de gorge, palpitations, enfin toutes les irritations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans les pharmacies.

Mal de Dents Guérison instantanée

par la PYRÉTHRINE LA-HAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
 Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.
Même prix dans les Départements et à Paris :
 Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
 Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
 Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
 Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)
 L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

Pour tous les extraits et article non signés A. Laytou.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : VINGT-UN MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DE BÉNÉFICES

Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées.

RÉSULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 1866.

Assurances vie entière (comme pour l'année 1865)..... 4 fr. 20 c. pour 100.

Assurances mixtes..... 5 fr. 40

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Provence, 40 ; et à M. obert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est.

1868

CALENDRIER DU LOT

DU DÉPARTEMENT

ÉDITÉ PAR A. LAYTOU.



EN VENTE, A CAHORS,

Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet, A FIGEAC, M. Delbos, A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de FÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Oignons.

LES PASTILLES-ROZIERE pour le pot-au-feu

sont les seules faites avec l'extract d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature Rozière et la marque de fabrication LA VOITURE PO-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES

La Panamine est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

et clarifier les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES

(s'applique avec un couteau ou une spatule).

EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

Fabrique, rue de Paris, 163, à Belleville-Paris.

A Cahors, Vmel, négociant ; Souillac, Fumat ; Figeac, Puzenac ; Puy-F-Evêque, Darnis, quincailleur ; Lacapelle-Marival, Granié.

La Ouate ANTI-RHUMATISMALE

du D^r Pattison

soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte et Rhumatismes de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, et maux de gorge.

En rouleaux à 2 fr. et à 1 fr. Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Trois mois

46 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

Six mois

32 fr.

AVIS

Un négociant retiré, désirerait représenter à commission une maison du Lot, auprès du commerce des vins de Paris et environs.

Ecrire à L. C. poste restante à Paris.

POSTÉ AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, à l'honneur

d'informer les personnes

qui sont dans l'usage

dese servir de Voitures

volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste

aux chevaux, Galerie

Audouy, toute sorte

de Voitures d'agrément,

à des prix modérés.

Toutes ses voitures

sont remises à neuf.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.